Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2026-847 modifiant le Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions	21 septembre 2026 20 novembre 2026

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 27 novembre 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière